

Montréal, le 27 février 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR  
Dossier R-4320-2025

---

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience relative au Sujet 1 du dossier mentionné en objet **les 10 et 11 mars 2026 à compter de 9h00**, dans ses locaux de Montréal. **La Régie demande à Énergir et aux intervenants d'assister à l'audience en présentiel, sauf exceptions qui devront être soumises à l'attention de la Régie au préalable.**

La Régie entendra, en premier lieu, les témoins d'Énergir. Par la suite, elle entendra ceux des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales suivies de la réplique d'Énergir seront entendues à la fin de l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à Énergir et aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- La nécessité, le cas échéant, de la tenue d'une partie de l'audience à huis-clos;
- la liste des témoins;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation.

La Régie demande également aux participants de lui communiquer tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience ainsi que de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience et, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 3 mars 2026** pour Énergir et **le 5 mars 2026** pour les intervenants.

En dernier lieu, la Régie invite les participants à déposer, avant le début de l'audience, une déclaration sous serment attestant de la véracité des faits allégués dans leur preuve écrite. Également, elle les invite à concentrer la présentation orale de leur preuve pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss